

# 3 étapes

## POUR RÉUSSIR VOTRE ALTERNANCE en Bourgogne-Franche-Comté !

Vous souhaitez apprendre un métier  
chez un employeur, et suivre, en même temps,  
une formation pour obtenir un diplôme ?

**Les contrats en alternance sont pour vous !**

### CHOISIR L'ALTERNANCE C'EST...



Obtenir un **diplôme** ou  
une **qualification** parmi  
un large choix de métiers



Être **rémunéré(e)**,  
pendant sa formation  
en tant que salarié(e)



Bénéficier de la **gratuité**  
des frais de formation



**Mettre en pratique**  
les enseignements théoriques  
et **être encadré(e)**, en entreprise,  
par un maître d'apprentissage ou  
tuteur(trice) expérimenté(e)



**Accéder plus facilement**  
à l'**emploi**, grâce à l'expérience  
professionnelle acquise  
en entreprise

Source : [www.alternance.emploi.gov.fr](http://www.alternance.emploi.gov.fr)

# 1 TROUVER UNE FORMATION ET UNE ENTREPRISE en alternance

## #1jeune1solution

Trouvez votre formation et votre entreprise pour concrétiser vos projets d'alternance.

[www.1jeune1solution.gouv.fr](http://www.1jeune1solution.gouv.fr)



#1jeune1solution

## La bonne alternance

Trouvez la formation et l'entreprise pour réaliser votre projet d'alternance.

[www.labonnealternance.pole-emploi.fr](http://www.labonnealternance.pole-emploi.fr)



La bonne  
alternance  
Pôle emploi

Des tutoriels, des témoignages d'alternants et des conseils pratiques sur notre chaîne  
[Youtube.com/@FranceTravail](https://www.youtube.com/@FranceTravail)



## RECHERCHER UNE ENTREPRISE par secteur d'activité



BTP/TP

[emploi.batiment-bfc.fr](http://emploi.batiment-bfc.fr)  
[constructys.fr](http://constructys.fr)  
[compagnonsdudevoir.fr](http://compagnonsdudevoir.fr)



AGRICULTURE

[lagriculture-recrute.org](http://lagriculture-recrute.org)  
[ocapiat.fr](http://ocapiat.fr)  
[alimetiers.com](http://alimetiers.com)  
[apecita.com](http://apecita.com)



INDUSTRIE

[industrie-recrute.fr](http://industrie-recrute.fr)



NUMÉRIQUE | INGÉNIERIE  
ÉTUDES | ÉVÉNEMENTIEL  
[concepteursdavenir.fr](http://concepteursdavenir.fr)



TRANSPORT

[opcomobilites.fr](http://opcomobilites.fr)



ASSURANCE

[jassuremonfutur.fr](http://jassuremonfutur.fr)



COMMERCE

[walt-commerce.fr](http://walt-commerce.fr)



HÔTELLERIE/CAFÉ  
RESTAURATION

[umihformation-alternance.fr](http://umihformation-alternance.fr)



SANTÉ

[opco-sante.fr](http://opco-sante.fr)



# CHOISIR UN CONTRAT

## en fonction de votre profil et de vos besoins

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



Formation

**Un diplôme d'État, du CAP à BAC+5**  
**Un titre professionnel inscrit au RNCP**

- ▶ un certificat de qualification professionnelle.
- ▶ une qualification reconnue dans les classifications d'une Convention collective.



Pour qui ?

- ▶ De **16 à 29 ans** révolus.
- ▶ Pas d'âge limite si l'apprenti(e) est dans l'une des situations suivantes :
  - reconnaissance travailleur handicapé ;
  - projet de création ou de reprise d'entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ;
  - sportif-ve de haut niveau.

- ▶ De **16 à 25 ans** révolus.
- ▶ Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.
- ▶ Sans condition d'âge pour les bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS ou AAH).



Quel type de contrat ?

- ▶ Contrat à durée limitée (CDL)
- ▶ Contrat à durée indéterminée (CDI)

- ▶ Contrat à durée déterminée (CDD)
- ▶ Contrat à durée indéterminée (CDI)



Durée du contrat

**6 mois à 3 ans**, selon la durée du cycle de formation conduisant au diplôme.

**6 à 12 mois**, elle peut être allongée dans certaines situations.



Comment se déroule la formation ?

Le temps de présence en centre de formation doit être **au moins égal à 25 % de la durée totale** du contrat. Vous êtes en entreprise le reste du temps.

Durée de formation de **150 heures minimum et comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale** du contrat. Vous êtes en entreprise le reste du temps.



Quel sera votre salaire ?

**Entre 27 % et 100 % du Smic**, suivant l'âge et le niveau d'études, ou le salaire minimum conventionnel si plus favorable.

**Entre 55 % et 100 % du Smic**, suivant l'âge et le niveau d'études, ou 85 % de la rémunération minimale prévue par la convention collective ou l'accord de branche de l'entreprise si plus favorable.



**Calculez votre salaire**  
avec le simulateur de rémunération !

Informez-vous sur l'alternance :

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)



